

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 311**

présenté par

M. Juanico, M. Jean-Louis Bricout, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux et les
membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.